

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (Rhône)

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 10 DECEMBRE 2013

Présents : **LONGEFAY M. Claude - CROZET Gérard - GUERRIER Gérard – BOUCAUD Franck - VOYANT Marie-Odile - BEROUJON Corinne - LEFORT Christian - ROGNARD Jérôme**

Excusé(s): **DEBIZE Jean-Pierre - CHAGNEUX Maud - MIOLANE Christian - GIRARD Jocelyne -**

Absent(s) :

Démissions : **MASINGARBE Philippe - AUDIBERT Pierre - DUBOURG Christian**

REFORME COLLECTIVITES TERRITORIALES :

Les différents ateliers (finances, voirie, communication) se réunissent régulièrement afin de mettre en place la politique de la nouvelle Communauté d'Agglomération. Prochaine réunion du COPIL, le 16 décembre à Milly.

Il a été communiqué le temps de travail, de l'employé communal, consacré à la voirie ainsi que le matériel nécessaire pour l'entretien de la voirie.

Le 1er conseil communautaire se déroulera le mardi 7 janvier à 19h à VILLEFRANCHE.

Les vœux de la CAVBS (Communauté d'Agglomération VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAONE), auront lieu le vendredi 17 janvier à 18h30 à ARNAS.

Les conseillers communautaires en place dans les différentes communautés actuelles, siègeront à la CAVBS jusqu'aux prochaines élections municipales.

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le mercredi 4 décembre s'est déroulée la dernière réunion de notre Communauté de Communes « BEAUJOLAIS-VAUXONNE » avant sa dissolution au 31/12/2013. Différents sujets ont été abordés (bilan des travaux réalisés sur les 7 communes, petite enfance, ordures ménagères, sites touristiques, etc....). Ces dossiers seront traités par la nouvelle CAVBS.

MULTISERVICES :

Le Maire rappelle que la commune s'est portée acquéreur de tout le matériel de la cuisine, tables et chaises, le mercredi 27 novembre, lors de la vente aux enchères publiques, pour un coût de 5 000,00 € + 717,50 € de frais.

Le conseil prend connaissance de la convention qui sera signée avec le nouvel exploitant, de notre multiservices « LA BENOITE ». la Sarl MIJO-T, Après étude, il est décidé de confirmer les loyers fixés par délibération du 5 novembre 2013 et de faire partir les locations, à partir du :

- 1^{er} décembre 2013 pour l'habitation

- 15 janvier 2014 pour les locaux destinés au commerce.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention

La licence IV appartient à la commune mais est mis à disposition de l'exploitant.

Avant l'ouverture, la commune prend en charge la vérification du matériel installé (chambre froide, hotte, bac à graisses, vitres, etc...). Par la suite, l'entretien sera à la charge de l'exploitant.

Il est décidé d'installer, à l'intérieur, une grille de séparation entre le bar et l'accès aux chambres d'hôtes.

PAVILLONS CHAPITRE :

A cause de la météo, les travaux prennent du retard. Reprise des deux murets à l'avant ainsi que le sol intérieur d'un pavillon. L'association Les Amis de SALLES remercient la municipalité pour ces travaux. C'est une belle restauration.

ECOLE :

Compte rendu du Conseil d'Ecole du jeudi 7 novembre (effectifs, règlement intérieur, projets pédagogiques, l'USEP, les travaux réalisés).

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES :

Une réunion a eu lieu le samedi 30 novembre avec les maires et les directeurs d'école de BLACE, ST JULIEN et SALLES-ARBUISSONNAS.

Le conseil retient la solution pour les activités de 4 fois 45mn (15h45 à 16h30). Au niveau du contenu de ces activités, la réflexion se poursuit entre les enseignants, les parents d'élèves élus et la municipalité.

AGRANDISSEMENT CANTINE-ANCIENNE POSTE :

Le permis de construire a été déposé le 15 novembre 2013. En attente, de la réponse de l'architecte des Bâtiments de France et de la DDT.

Durant les travaux, se posera le problème de la pièce cuisine et des sanitaires. Des devis pour l'installation de construction modulaire (style ALGECO) ont été demandés. Vu le coût élevé 23 573,16 € TTC pour une structure, une autre solution a été trouvée. Les enfants mangeront dans la salle de garderie actuelle et la grande salle de cantine. Le matériel de réchauffe sera mis dans le bureau actuel. L'accès au bureau se fera par la grande salle. L'accès aux toilettes se fera également par le bureau. Cette solution interne a été proposée à l'architecte et sera soumise à la commission de sécurité. Si cette solution est acceptée par la commission, celle-ci sera plus pratique pour le personnel ainsi que pour les enfants et le coût serait bien inférieur.

NOEL DES ANCIENS :

73 personnes ont plus de 70 ans.

- 32 ont choisi de venir au repas, servie par le traiteur GUILLEMOT, le vendredi 13 décembre
- 34 ont choisi de recevoir chez eux un colis de friandises
- 7 personnes n'ont rien voulu

BULLETIN MUNICIPAL :

Il est en préparation et sera distribué début janvier.

URBANISME :

Notre avocat a déposé, en date du 6 décembre, devant le Tribunal Administratif, un mémoire complémentaire expliquant que la déclaration préalable de décembre 2012 et l'arrêté de janvier 2013 ont été retirés. Les honoraires d'avocats s'élèvent à 4 036,66 €.

VOIRIE :

a) Rue de la Croix-Rousse :

Les travaux de réfection de la chaussée commencent le mercredi 11 décembre et seront terminés le 20 décembre.

b) Le Briey :

Réfection de la parcelle acquise, l'an passé, par la commune. Travaux réalisés pour un coût de 4 423,76 € TTC.

SYNDICAT DES EAUX :

Pas de travaux urgents prévus sur la commune. Le réseau allant du Fond de Salles jusqu'au Tang sera refait plus tard. La Lyonnaise des Eaux continue de changer les vieux compteurs en plomb.

SYDER :

Suite à notre lettre recommandée concernant les travaux qui doivent être réalisés au Tang, aucune réponse de la part de ce syndicat. Franck BOUCAUD se charge de les relancer afin d'éclaircir cette situation.

VENTE MAISON EX-MATHON :

Le compromis a été signé le vendredi 6 décembre pour un prix de 130 000,00 € pour la commune.

TELETHON :

Réussite pour la soirée du vendredi soir. Cependant, peu de monde au concert du samedi soir (55 entrées). Concert réalisé avec l'aide du Conseil Général, dans le cadre de Rhône en Scène. Les spectateurs présents ont été enchantés par ce spectacle.

ILLUMINATIONS :

La société SERPOLLET a posé les guirlandes. Le coût (pose et dépose) s'élève à 2 487,68 € TTC.

ARBRE DE LA SOLIDARITE :

Dans le cadre de l'opération « Arbre de la solidarité » en partenariat avec l'association NOTRE DAME DES SANS ABRI, il est décidé de planter un arbre, près des jeux du Breuil. Ce parrainage s'élève à la somme de 1 000,00 €

ASSISTANCE JURIDIQUE :

Délibération pour renouvellement 2014 de la convention (661,00 €) entre la commune et le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

VŒUX DU MAIRE :

Vendredi 10 janvier à 18h30 à la salle du Breuil.

PROCHAINE REUNION : **Mercredi 8 janvier 2014 à 19h00**